



CONTRIBUTION DE LA FORÊT À L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC

QUESTIONS FRÉQUENTES

CONTEXTE

Au Québec, c'est le gouvernement qui planifie l'aménagement durable des forêts publiques. Il cherche à accroître et à diversifier l'apport de la forêt à la société québécoise, à améliorer le niveau de vie des communautés et à assurer leur croissance. La réalisation de certains types d'activités sur terres publiques constitue une source de revenus pour le gouvernement. Ces sommes sont réinvesties, entre autres, dans la forêt québécoise publique et privée.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 1 : D'où proviennent les revenus des activités se déroulant en forêt publique?

La réalisation d'activités sur terres publiques nécessite l'obtention préalable des autorisations requises et constitue des sources de revenus pour le gouvernement. Celles-ci proviennent essentiellement de droits ou permis pour :

- la récolte de bois pour approvisionner une usine de transformation;
- la récolte de bois de chauffage aux fins domestiques ou commerciales;
- la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles;
- la construction d'installations et autres aménagements pour le milieu faunique ou récréatif;
- les activités de chasse, de pêche et de piégeage.

Question 2 : Combien d'argent la forêt rapporte-t-elle à l'État?

En 2019-2020, les revenus provenant du secteur de la forêt ont rapporté 312 millions de dollars à l'État. En 2020-2021, ces revenus se sont élevés à 402 millions de dollars. Une bonne part de ces montants provient de la récolte de bois pour approvisionner les usines de transformation.

Question 3 : Comment est fixé le prix du bois récolté?

Au Québec, 25 % des bois sur les terres publiques sont vendus sur un marché libre. Le résultat des ventes sert à établir une valeur globale au bois récolté. Cette valeur, nommée valeur marchande des

bois sur pied, est exprimée en \$/m³ et varie en fonction de différents critères, tels que la distance des usines, les essences d'arbres et leurs qualités ainsi que le prix des produits finis.

Question 4 : Que fait l'État avec l'argent des revenus provenant de la forêt?

Les sommes récoltées par l'État sont réinvesties, entre autres, dans la forêt québécoise publique et privée.

Question 5 : Comment s'assure-t-on que les utilisateurs payent leurs frais?

Une tarification en vigueur est appliquée pour tout droit et permis émis et une facturation est perçue par l'État. Des contrôles et des vérifications spécifiques sont établis pour chaque type d'autorisation allouée. Quiconque contrevient ou ne se conforme pas aux conditions d'autorisation obtenue du ministre commet une infraction et est passible d'une amende.

Question 6 : Pourquoi dit-on que le secteur forestier est un moteur économique pour le Québec?

Le secteur forestier est un moteur de développement économique majeur pour le Québec et ses régions, car il génère des retombées économiques dans plus de 900 municipalités, soit 4 municipalités sur 5. De plus, il procure des emplois durables à près de 54 000 travailleurs.

